

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/CN.4/1496
31 décembre 1981
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Trente-huitième session
Point 11 de l'ordre du jour provisoire

NECESSITE D'ENCOURAGER ET DE DEVELOPPER DAVANTAGE LE RESPECT
DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES, Y COMPRIS :
QUESTION DU PROGRAMME ET DES METHODES DE TRAVAIL DE LA COMMISSION;
AUTRES METHODES ET MOYENS QUI S'OFFRENT DANS LE CADRE DES ORGANISMES
DES NATIONS UNIES POUR MIEUX ASSURER LA JOUISSANCE EFFECTIVE DES
DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES

Développement des activités d'information du public dans
le domaine des droits de l'homme

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 4	2
<u>Chapitres</u>		
I. EXECUTION DES PROGRAMMES EXISTANTS	5 - 17	2
A. Département de l'information	6 - 14	2
1. Programme de publications	6 - 8	2
2. Services de la radio et des moyens visuels ..	9 - 12	3
3. Réunions d'information spéciales et programmes spéciaux	13 - 14	4
B. Division des droits de l'homme	15 - 17	4
II. MOYENS DE STIMULER L'INTERET DU PUBLIC POUR LA PROMOTION ET LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME	18 - 25	5
III. PROGRAMME DE DIFFUSION DES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME	26 - 29	7

INTRODUCTION

1. Au paragraphe 2 de la résolution 24 (XXXVII), qu'elle a adoptée le 10 mars 1981, la Commission des droits de l'homme a prié le Secrétaire général d'informer régulièrement la Commission sur l'exécution des programmes, mentionnés dans ses rapports antérieurs 1/, destinés à développer les activités d'information du public dans le domaine des droits de l'homme.
2. Au paragraphe 3 de la même résolution, la Commission a invité le Secrétaire général à "examiner les moyens de contribuer à stimuler l'intérêt du public pour la promotion et la protection des droits de l'homme et à faire rapport à ce sujet à la Commission à sa trente-huitième session".
3. Enfin, au paragraphe 5, la Commission a prié le Secrétaire général de faire rapport à la Commission, tous les ans, sur l'exécution du programme de diffusion des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.
4. Les trois chapitres du présent rapport ont été rédigés pour donner suite à ces demandes.

I. EXECUTION DES PROGRAMMES EXISTANTS

5. On trouvera dans le présent chapitre un résumé des activités entreprises en exécution des programmes existants destinés à développer les activités d'information du public dans le domaine des droits de l'homme.

A. Département de l'information

1. Programme de publications

6. Le Département de l'information a publié des communiqués de presse sur les délibérations de la Commission des droits de l'homme et celles de ses organes subsidiaires ainsi que sur les délibérations de l'Assemblée générale et d'autres organes de l'ONU relatives aux droits de l'homme. Il a aussi communiqué aux organes d'information les résolutions et autres documents portant sur la question des droits de l'homme et organisé des conférences de presse pour les informer des faits nouveaux survenus dans le domaine des droits de l'homme. A Genève, la diffusion de l'information sur les activités relatives aux droits de l'homme a été assurée par la distribution de 450 000 exemplaires de communiqués de presse aux organes d'information et par des réunions d'information sur les activités dans le domaine des droits de l'homme organisées à l'intention des 200 journalistes accrédités auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

7. Les questions relatives aux droits de l'homme ont aussi été traitées dans le Yearbook of the United Nations et dans l'ABC des Nations Unies et des textes sur la discrimination raciale ont été publiés dans la Chronique de l'ONU et dans le périodique Objectif : Justice. En outre, six articles sont parus en 1981 sur les droits de l'homme et le développement dans le périodique Forum du développement sous les titres suivants : "Réfugiés et ferments du développement !" (janvier-février), "Conférence internationale

1/ E/CN.4/1368 et E/CN.4/1436.

sur l'assistance aux réfugiés en Afrique" (supplément de 4 pages) (janvier-février), "Absorber les minorités" (mars 1981), "Le développement, un droit" (juillet-août), "Cette terre qui est la nôtre" (octobre) et "La faim, l'éthique, le droit de se nourrir" (octobre 1981).

8. Enfin, la Charte internationale des droits de l'homme et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ont été rééditées, la première en trois langues, la deuxième en une langue et la plaquette intitulée Les droits de l'homme - 50 questions et réponses sur les droits de l'homme et sur les activités de l'ONU pour la promotion des droits de l'homme a été publiée dans trois nouvelles langues; une brochure et un dépliant sur les effets de l'apartheid sur la condition des femmes ont aussi été publiés en 1981.

2. Services de la radio et des moyens visuels

9. Les événements importants qui se sont produits dans le domaine des droits de l'homme ont été rapportés en 1981, comme d'habitude, dans les enregistrements quotidiens et les résumés hebdomadaires destinés aux correspondants des services de radio et de télévision ainsi qu'aux sections régionales du service de la radio. Par exemple, des informations détaillées ont été données sur les travaux de la Commission des droits de l'homme et sur les débats du Conseil économique et social relatifs à la discrimination raciale, à l'apartheid, aux droits de l'enfant, aux droits de la femme et aux droits inaliénables du peuple palestinien.

10. La question des droits de l'homme a aussi fait l'objet de plusieurs programmes radiophoniques qui sont largement diffusés dans plusieurs langues, tels que les programmes quotidiens d'un quart d'heure sur l'apartheid, le programme analytique hebdomadaire de la série "Perspective" et les programmes régionaux tels que "UN calling Asia", "Caribbean Echo", "UN-Africa" (l'Afrique à l'ONU), "Puntos Cardinales", "Perspectivas Internacionales", "Women" et "Afrak Alamiah". A Genève, le service de la radio a activement contribué à faire connaître les questions relatives aux droits de l'homme au moyen d'interviews radiophoniques en français, en anglais et en arabe pour le programme genevois "Tour d'horizon", dont sont inspirés d'autres programmes de radio sur les droits de l'homme produits au Siège.

11. La question des droits de l'homme a aussi été traitée dans les films documentaires suivants :

"You have struck a rock", film d'une durée de 28 minutes sur la campagne de lutte des femmes sud-africaines contre la loi sur les laissez-passer en Afrique du Sud;
"Refuge", film d'une durée de 30 minutes sur les épreuves des réfugiés en Afrique;
"Refuge in Somalia" (4'18"); "The Survivors" (6'36"); "After 30 Years" (3'35");
"Save the Children" (5').

En outre, des vignettes sur la situation des réfugiés en Somalie, au Kampuchea, en Palestine et en Ouganda et des messages télévisés de soixante secondes sur l'élimination de la discrimination raciale et sur la lutte de la Namibie pour l'indépendance ont été produits en anglais, français, espagnol et arabe et distribués dans le monde entier à l'occasion des journées commémoratives correspondantes.

12. Quatre programmes de la série télévisée "World Chronicle" ont été consacrés à différents aspects des droits de l'homme; des interviews ont été organisées avec le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux,

le Président de l'Assemblée générale, le Président du Comité spécial contre l'apartheid et le Directeur de la Division des droits de l'homme.

3. Réunions d'information spéciales et programmes spéciaux

13. Plusieurs réunions d'information spéciales et programmes spéciaux ont été consacrés aux droits de l'homme en 1981, notamment le vingt et unième Programme de bourses de perfectionnement destiné aux éducateurs, qui a eu lieu à Addis-Abéba du 19 octobre au 6 novembre - 19 spécialistes provenant de 15 pays y ont participé -, le Programme de stages du Département de l'information, qui a réuni une centaine d'étudiants de 55 pays, le Programme d'études universitaires de Genève, séminaire d'information de haut niveau destiné aux étudiants suivant un cycle d'études supérieures et aux diplomates du monde entier, qui a consacré plusieurs conférences et tables rondes au thème des droits de l'homme, une réunion d'information spéciale sur le thème "Les droits de l'homme aujourd'hui" qui a été organisée au mois d'avril par le Directeur de la Division des droits de l'homme, et une réunion spéciale organisée le 26 mars pour marquer la Semaine de solidarité avec les peuples en lutte contre le racisme et la discrimination raciale sur le thème "La condition de la femme et des travailleuses sous le régime d'apartheid" ("Women and Labour under Apartheid").

14. Les centres d'information de l'ONU ont aussi joué un rôle actif dans la diffusion de l'information sur les droits de l'homme, tant au titre de leurs activités courantes que dans le cadre de programmes spéciaux ou de commémoration. Ainsi, la brochure intitulée "L'ONU aujourd'hui : suggestions à l'intention des orateurs" a été largement diffusée par les soins des centres d'information et pendant la Journée des Nations Unies; cette brochure contient des informations importantes sur les droits de l'homme. Et en 1981, les directeurs des centres d'information ont reçu pour instruction d'entreprendre des programmes spéciaux sur l'évolution de la lutte de libération menée en Namibie et en Afrique du Sud dans le cadre de la Semaine de solidarité avec les peuples coloniaux de l'Afrique australe qui luttent pour la liberté, l'indépendance et l'égalité des droits (25-31 mai). Leur attention a été appelée aussi sur la célébration de la Journée internationale de solidarité avec la population en lutte d'Afrique du Sud (16 juin) et la Journée internationale de solidarité avec les femmes en lutte d'Afrique du Sud et de Namibie (9 août). Des directives spéciales ont été communiquées aux centres d'information des Nations Unies sur la manière d'obtenir la participation de la communauté internationale à la Journée des Nations Unies, à la Journée des droits de l'homme et à la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

B. Division des droits de l'homme

15. En ce qui concerne l'Annuaire des droits de l'homme, les travaux de mise à jour ont progressé de manière satisfaisante. L'Annuaire pour 1975-1976 a été publié dans le courant de 1981. L'Annuaire pour 1977-1978 a déjà été envoyé à l'impression et sera publié au cours du premier trimestre de 1982. Bien que l'Annuaire soit redevenu une publication annuelle, il est apparu plus économique d'envoyer à l'impression deux annuaires en même temps. L'Annuaire pour 1979 et l'Annuaire pour 1980 seront donc envoyés ensemble à l'impression au cours du premier semestre de cette année.

16. Des progrès importants ont également été réalisés en ce qui concerne le Bulletin des droits de l'homme (trimestriel). On est parvenu à le produire plus rapidement et les délais de publication sont maintenant respectés. Les demandes d'inscription sur la liste de distribution ne cessent d'augmenter.

17. En outre, en 1981, la circulaire Notice, produite par la Division des droits de l'homme en collaboration avec le service d'information, a été publiée tous les mois en anglais et en français, et a permis de fournir aux organes d'information et aux organisations non gouvernementales des renseignements sur les réunions consacrées aux droits de l'homme et sur les publications et études parues sur le thème des droits de l'homme.

II. MOYENS DE STIMULER L'INTERET DU PUBLIC POUR LA PROMOTION ET LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

18. Au paragraphe 3 de sa résolution 24 (XXXVII), la Commission des droits de l'homme invite le Secrétaire général à lui faire rapport sur les moyens de contribuer à stimuler l'intérêt du public pour la promotion et la protection des droits de l'homme. Le présent chapitre porte sur les activités que la Division des droits de l'homme et le Département de l'information ont prévues et entreprises en commun parce qu'ils les ont jugées comme étant les plus susceptibles d'atteindre cet objectif.

19. Toutes les activités décrites au chapitre I du présent rapport qui font partie des programmes en cours visent, d'une part, à répondre à l'intérêt manifesté par le public à l'égard des droits de l'homme et, d'autre part, à le stimuler. Mais certaines d'entre elles sont plus directement destinées à stimuler l'intérêt du public. C'est le cas, en particulier, des programmes destinés aux organisations non gouvernementales, aux visiteurs de l'ONU et aux journées de célébration telles que la Journée des droits de l'homme (10 décembre).

20. Le centre des activités de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme se trouvant à Genève, des contacts étroits et réguliers ont été maintenus à Genève entre le Département de l'information et la Division des droits de l'homme au moyen de réunions régulières de l'Equipe spéciale, qui a examiné les mesures à prendre pour renforcer les activités d'information d'appui dans le domaine des droits de l'homme. En 1981, afin de mieux tenir New York au courant des questions des droits de l'homme, un agent de liaison a été chargé de canaliser les informations et de faire des suggestions sur les rapports et les études concernant les droits de l'homme qui pourraient servir de base à des articles dans les publications produites par le Département de l'information.

21. Les échanges entre les organisations non gouvernementales et l'Office des Nations Unies à Genève portent en grande partie sur les droits de l'homme. Les organisations non gouvernementales sont tenues régulièrement informées de tous les faits pertinents qui se produisent dans l'ensemble du système des Nations Unies dans ce domaine. Mais un effort particulier est fait en ce qui concerne les délibérations des organes de l'ONU qui se réunissent à Genève pour examiner les questions des droits de l'homme. Par exemple, des réunions d'information spéciales à l'intention des organisations non gouvernementales sont organisées par le Directeur de la Division des droits de l'homme avant des réunions comme celles de la Commission des droits de l'homme et de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités.

22. Le Service des visites, qui a accueilli en 1981, au Palais des Nations, plus de 120 000 personnes, joue aussi un rôle complémentaire à cet égard.

23. La principale célébration dans le domaine des droits de l'homme est, bien entendu, la Journée des droits de l'homme qui a eu lieu le 10 décembre. En 1981, trois grandes expositions d'une série de 30 gravures sur bois de l'artiste brésilien Otavio Roth, illustrant les articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ont été organisées simultanément à cette occasion, du 10 au 30 décembre, au Siège de l'ONU à New York, à l'Office des Nations Unies à Genève et au Centre international à Vienne. Des séries complètes de diapositives des 30 articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme seront reproduites et distribuées à tous les centres d'information de l'ONU à l'intention de la télévision et de la presse écrite ou pour des projections à l'occasion d'événements spéciaux; des reproductions en noir et blanc des oeuvres d'art pourront être obtenues auprès de la Photothèque de l'ONU par toute personne intéressée.

24. D'autres événements d'importance spéciale dans le domaine des droits de l'homme, tels que la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien et les anniversaires de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, sont régulièrement célébrés à New York et à Genève.

25. Pour ce qui est de l'anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'Assemblée générale a adopté le 16 décembre 1981 la résolution 36/169, dans laquelle elle recommande notamment que les mesures suivantes soient prises en vue de la célébration du trente-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle :

a) Organisation de cérémonies commémoratives au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à l'Office des Nations Unies à Genève et au Centre international de Vienne le 10 décembre 1983 ou aux alentours de cette date;

b) Organisation à Genève en 1983 d'un séminaire international spécial afin de discuter des expériences de différents pays dans la mise en oeuvre des normes internationales relatives aux droits de l'homme;

c) Diffusion par le Service d'information du Secrétariat du matériel d'information et de radiodiffusion et du matériel audio-visuel appropriés, conçus pour mettre en relief et souligner l'importance de la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que le rôle joué et les travaux accomplis par l'Organisation des Nations Unies pour assurer la jouissance effective des droits de l'homme et des libertés fondamentales;

d) Publication de versions actualisées, dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, des ouvrages Droits de l'homme : recueil d'instruments internationaux des Nations Unies 2/ et Activités de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme 3/;

e) Procéder à la conception et à la distribution d'une affiche appropriée des Nations Unies pour commémorer le trente-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

2/ Publication des Nations Unies, No de vente 78.KIV.2.

3/ Publication des Nations Unies, No de vente 79.KIV.6.

III. PROGRAMME DE DIFFUSION DES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX
RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

26. Au paragraphe 5 de sa résolution 24 (XXXVII), la Commission des droits de l'homme a prié le Secrétaire général de faire rapport à la Commission, tous les ans, sur l'exécution du programme de diffusion des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, comme cela était proposé dans le rapport présenté à la Commission à sa trente-septième session 4/.

27. Ce programme étant appliqué en deux étapes, de deux ans chacune, à compter du début de l'exercice biennal 1982-1983, le présent chapitre ne peut guère indiquer que les mesures préliminaires prises fin 1981, qui ont consisté, pour l'essentiel, à rassembler les documents destinés à la version arabe de la publication Droits de l'homme : Recueil d'instruments internationaux. Cette publication existe déjà en anglais, en chinois, en espagnol, en français et en russe.

28. Il est prévu aussi de commencer prochainement les travaux préparatoires à la publication dans un plus grand nombre de langues de la brochure intitulée Charte internationale des droits de l'homme.

29. Enfin, on a déjà commencé à préparer une édition plus détaillée de la brochure intitulée Droits de l'homme - Instruments internationaux - Signatures, ratifications, adhésions, etc. 5/. En 1981, la Division des droits de l'homme a reçu d'innombrables demandes en ce qui concerne cet ouvrage, mais aussi de nombreuses questions sur certains aspects des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme qui ne sont pas traités dans l'édition actuelle. L'édition complétée devrait paraître vers le milieu de l'année 1982.

4/ E/CN.4/1436.

5/ ST/HR/4/Rev.3.